

## **La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national pendant 46<sup>e</sup> législature 1999 - 2003**

### **Contenu**

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 46<sup>e</sup> législature 1999 - 2003
- 3 Composition de la commission, sous-commission
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission

### **1 Mandat**

En vertu de l'article 15 al. 2 RCN, les commissions législatives ont pour mission :

- a. l'examen préalable des objets relevant de leur domaine qui leur sont attribués par le Bureau, à l'intention du Conseil;
- b. le suivi régulier de l'évolution sociale et politique dans leurs domaines;
- c. l'élaboration de suggestions et de propositions visant à régler les problèmes relevant de leurs domaines;
- d. la coordination avec les commissions des deux conseils qui traitent les mêmes questions ou des questions analogues, en particulier avec les commissions des finances et de gestion.

Par décision du Bureau du 8.11.1991, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique s'est vu attribuer les domaines de compétence suivants : santé publique, politique de la santé, médicaments, drogues, substances toxiques, denrées alimentaires, prévention des maladies et des accidents, médecine du travail, assurances sociales, logement et assistance publique.

### **2 Objets traités pendant la 46<sup>e</sup> législature 1999-2003**

#### **21 Répartition par type des objets traités**

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du conseil national procédé à l'examen préalable de 175 objets, qui se répartissent comme suit:

	<b>type d'objet</b>	<b>nombre</b>	<b>remarques</b>
a.	initiative populaire	7	
b.	projet d'arrêté du conseil fédéral	32	
c.	co-rapport aux projets d'arrêté du conseil fédéral	3	
d.	examen préalable des initiatives parlementaires	34	10 donner suite / 18 ne pas donner suite
e.	examen préalable des initiatives cantonales	18	1 donner suite / 17 ne pas donner suite
f.	élaboration d'un projet (iv.pa., iv.ct., iv.com.)	22 sont pendent ou en cours de traitement, dont 5 rapports avec projet d'acte législatif adressés au conseil	4 adoptés, 1 rejeté, 1 co-rapport adressé à la Commission juridique du Conseil national
g.	projet de l'autre conseil (iv.pa. élaboré par une commission de l'autre conseil)	2	2 adoptés
h.	interventions de la commission	42	20 motions / 23 postulats
i.	motions de l'autre conseil	5	1 motion transmise, 4 motions encore pendent au conseil
j.	pétitions	14	
k.	objets internes	6	
l.	cas particuliers		
	<b>total</b>	184	

## 22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux objets à avoir été traités par la commission sont les suivants:

- 99.020 n Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux
- 99.090 é Loi sur les produits chimiques
- 00.014 n 11<sup>e</sup> révision de l'AVS
- 00.027 n Première révision de la LPP
- 00.079 é Loi sur l'assurance-maladie. Révision partielle (Financement des hôpitaux)
- 00.094 é « Droits égaux pour les personnes handicapées ». Initiative populaire et loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées

- 01.015 n 4<sup>e</sup> révision de l'AI
- 01.024 é Loi sur les stupéfiants. Révision
- 01.057 n Loi sur la transplantation
- 02.054 n Prorogation de l'arrêté fédéral sur la prescription médicale d'héroïne
- 03.060 é Prévoyance professionnelle. Mesures d'assainissement

### **23 Initiatives parlementaires / initiatives de cantons**

La Commission de la sécurité et de la santé publique du Conseil national a procédé à l'examen préalable de 32 initiatives parlementaires (elle a donné suite à 10 d'entre elles, n'a pas donné suite à 18 d'entre elles) et de 18 initiatives cantonales (a donné suite à 1 d'entre elles, n'a pas donné suite à 17 d'entre elles). 6 initiatives parlementaires ont été retirées par leur(s) auteur(s).

### **24 Elaboration des projets de lois et d'arrêtés**

Élaboration d'un projet de loi ou d'arrêté sous la responsabilité de la commission (2e phase): la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a soumis à son conseils de tels projets:

- 85.227 n lv. pa. Partie générale. Droit des assurances sociales (Meier Josi)
- 98.454 n lv. pa. Des conditions de travail humaines pour les médecins-assistants
- 00.403 n lv. pa. Incitation financière pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial
- 00.416 n lv. pa. CSSS-CN. Financement de l'AVS/AI par le biais de la TVA
- 01.426 n lv. pa. Révision de la loi sur les allocations pour perte de gain. Extension du champ d'application aux mères exerçant une activité lucrative

### **25 Autres activités**

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les Bureaux des Chambres, la Commission de la sécurité et de la santé publique du Conseil national, en vertu de l'article 15, alinéa 2, lettres b et c RCN (cf. point 1), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Ainsi:

- La commission a eu divers entretiens avec les chefs de département concernés, à l'été 2002 et en 2003, sur les taux minimal d'intérêt et d'autres aspects de la prévoyance professionnelle.
- Autres thèmes: la 12e révision de l'AVS, Sars, les aspects sociopolitiques du programme d'allégement 2003 du budget de la Confédération.
- Des consultations relatives à deux mandats de prestations confiés à des offices fédéraux, conformément à l'art. 44 LOGA (Centrale de compensation CdC, Institut de virologie et d'immunoprophylaxie IVI)

## **3 Composition de la commission, sous-commissions**

### **31 Présidence**

Présidente session d'hiver 1999 - session d'hiver 2001: Rosmarie Dormann

Vice-président session d'hiver 1999 - session d'hiver 2001: Toni Bortoluzzi

Président session d'hiver 2001 - session d'hiver 2003: Toni Bortoluzzi

Vice-présidente session d'hiver 2001 - session d'hiver 2003: Christine Goll

### 32 Membres de la commission

Composition de la commission à partir de la session d'hiver 1999:

Baumann Stephanie, Borer Roland, Bortoluzzi Toni, Dormann Rosmarie, Dunant Jean Henri, Egerszegi-Obrist Christine, Fasel Hugo, Fattebert Jean, Goll Christine, Gross Jost, Guisan Yves, Gutzwiler Felix, Hassler Hansjörg, Heberlein Trix, Maury Pasquier Liliane, Meyer Thérèse, Rechsteiner Rudolf, Rechsteiner Paul, Robbiani Meinrado, Rossini Stéphane, Stahl Jürg, Suter Marc F., Triponez Pierre, Widrig Hans Werner, Zäch Guido

- Démission de Guido Zäch en juillet 2003
- Nouveau dès septembre 2003 : Ruth Humbel Näf

### 33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes:

Sous-commission « Travailleurs âgés sur le marché du travail »: *Gross Jost*, Bortoluzzi, Egerszegi, Fattebert, Rossini, Triponez, Widrig (printemps 2000 – été 2001)

Sous-commission « Co-rapport 3<sup>e</sup> révision de l'AVS »: *Widrig*, Bortoluzzi, Fasel, Goll, Triponez (remplacé la sous-commission « Travailleurs âgés sur le marché du travail » (juin - septembre 2001)

Sous-commission « Assurances-maladie complémentaires »: *Gutzwiller*, Baumann Stefanie, Borer, Fasel, Meyer Thérèse (est remplacée par la sous-commission « LAMal ») (printemps 2000 - automne 2001)

Sous-commission « LAMal » (00.079 s Révision de la LAMal (Financement des hôpitaux) remplace la sous-commission « Assurances complémentaires »: *Gutzwiller*, Baumann Stefanie, Borer, Gross Jost, Guisan, Robbiani, Rossini, Stahl, Zäch (automne 2001 - été 2002)

Sous-commission « Droit au minimum vital »: *Goll*, Dormann, Egerszegi, Hassler, Rechsteiner Paul (depuis 1993)

Sous-commission « Des conditions de travail humaines pour les médecins-assistants »: *Zäch*, Bortoluzzi, Goll, Heberlein, Rechsteiner Paul, Stahl, Suter (été 2000 - été 2001)

Sous-commission « Drogues » (98.450 n lv.pa. Argent saisi dans le trafic de drogue à des fins de traitement de toxicomanes) *Suter*, Dormann, Gross Jost, Dunant, Maury Pasquier (hiver 2000 - printemps 2003)

Sous-commission AVS (00.014 n 11. Révision de l'AVS): *Dormann*, Bortoluzzi, Egerszegi; Fasel; Goll, Hassler, Heberlein, Rechsteiner Paul, Widrig (novembre 2000 - janvier 2001)

Sous-commission « LPP » (00.027 n 1. Révision de la LPP): *Egerszegi*, Borer, Fasel, Fattebert, Heberlein. Meyer Thérèse, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Robbiani (février 2001 jusqu'à présent)

Sous-commission « Politique familiale »: *Rossini*, Baumann Stephanie, Bortoluzzi, Egerszegi, Guisan, Maury Pasquier, Meyer Thérèse (été 2001 jusqu'à présent)

#### **4 Nombre de séances nécessaires**

##### **41 Commission**

Le total des 59 séances (dont 22 pendant les sessions) a donné lieu à *98 jours de séance* (dont 22 pendant les sessions). Ces séances ont duré en tout 574 heures (dont environ 60 pendant les sessions), ce qui correspond à environ 6 heures par jour de séance.

##### **42 Sous-commissions**

Le total des 57 séances (dont 22 pendant les sessions) a donné lieu à *57 jours de séance*. Ces séances ont duré en tout 176 heures, ce qui correspond à environ 3 heures par jour de séance.

#### **5 Remarques sur les travaux de la commission**

##### **51 Examen des objets émanant du Conseil fédéral**

Les révisions majeures, qui concernent presque toutes les assurances sociales, ont été adoptées au cours de la 46<sup>e</sup> législature (en excluant toutefois les votes finaux de la session d'automne 03). La commission a consacré beaucoup de temps aux délibérations concernant la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS (00.014 n), la 1<sup>ère</sup> révision de la LPP (00.027 n), la 4<sup>e</sup> révision de l'AI (01.015 n) et la révision de la LAMal (00.079 é) ; jusqu'au vote final, les délibérations se sont parfois étirées sur plus de trois ans. Les sous-commissions ont élaboré des propositions et des modèles complémentaires aux projets du Conseil fédéral. La commission – en collaboration avec l'administration – s'est révélée capable d'élaborer des solutions créatives tenant compte du contexte difficile. La loi sur l'égalité pour les handicapés, la révision de la loi sur les stupéfiants et la loi sur la transplantation ont constitué un autre axe prioritaire de la commission. S'agissant de deux projets, l'évolution de la situation réelle, caractérisée par le surgissement régulier de nouveaux problèmes et de nouvelles thématiques, a eu un impact important sur les délibérations : en ce qui concerne la 1<sup>e</sup> révision de la LPP, la chute des revenus boursiers a fait apparaître une série de lacunes, peu discernables à première vue, ayant trait à la prévoyance professionnelle ; du coup, la commission a dû se consacrer à de nouvelles activités et discussions dépassant le simple cadre de la 1<sup>e</sup> révision de la LPP. Le nombre important d'interventions de la commission déposées à l'automne 2002 en vue de la session spéciale du 3 octobre 2003 en apporte la preuve. En ce qui concerne la révision de la LAMal, la pression constante liée à l'augmentation des coûts dans le domaine de la santé et les augmentations annuelles des primes d'assurance-maladie ont conduit à modifier le projet initial du Conseil fédéral en y intégrant un certain nombre de thèmes supplémentaires.

##### **52 Examen préalable des initiatives parlementaires et cantonales**

C'est surtout au cours de la deuxième année de la législature que la commission a procédé à l'examen préalable d'un nombre particulièrement élevé d'initiatives parlementaires, ce qui a provoqué un surcroît de travail notable parallèlement au traitement des principaux objets du Conseil fédéral. Au cours des délibérations, certaines initiatives ont été retirées en raison du lancement de procédures de révision relatives aux assurances sociales. Un grand nombre d'initiatives touchait en effet à ce domaine, et plus particulièrement à l'assurance-maladie. Restait alors à déterminer la recevabilité des initiatives parlementaires conformément à l'art. 21bis, al. 3 LREC. Il est évident qu'il faudrait éviter d'étendre la révision à d'innombrables points qui n'ont généralement pas été soumis à consultation. A l'avenir, ces questions devraient être mieux examinées au moment de l'attribution de nouveaux objets. En ce qui concerne l'examen des initiatives déposées par les cantons, le Conseil national est généralement le deuxième conseil. À quelques exceptions près, et au vu des arguments développés par la commission du Conseil des États, la commission s'est ralliée aux décisions du Conseil des États.

### **53 Elaboration des projets de lois et d'arrêtés (« 2<sup>e</sup> phase » des initiatives parlementaires)**

Au cours de la période concernée, la commission a élaboré elle-même cinq projets de loi. Concernant une autre initiative (98.450 n), le travail de la commission a consisté à émettre des propositions dans le cadre d'un co-rapport destiné à la commission compétente pour la loi sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (01.064 é Loi sur les valeurs patrimoniales). Reste donc à savoir si cette procédure conduira à une réalisation plus efficace de la mission du Conseil national. Les statistiques précédentes révèlent en outre qu'à la commission, un grand nombre d'initiatives en 2<sup>e</sup> phase sont pendantes et que certaines d'entre elles ont déjà entraîné plus d'une demande de prorogation du délai. S'agissant de l'lv.pa. Prestations familiales (91.411 Fankhauser), la commission a certes soumis à son conseil un rapport contenant un projet d'acte législatif, mais il a été suspendu pour une période d'environ trois ans dans le cadre des décisions prises par la « Table ronde ». La commission s'est alors mise à l'adapter aux évolutions en cours et à le remanier.

### **54 « Suivi régulier de l'évolution sociale et politique » (art. 15, al. 2 lettre b RCN)**

La commission suit l'évolution sociale et politique à travers l'étendue des sujets spécifiques traités dans le cadre des objets qui lui sont attribués. En outre, elle travaille souvent sur le très long terme.

### **55 Coordination avec les autres commissions**

Un accord mutuel avec la CER-CE a permis d'éviter que les deux commissions ne légifèrent en même temps sur la question de l'emploi des réserves monétaires excédentaires de la Banque nationale suisse (ou de la BNS), à savoir dans le cadre de la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS pour la CSSS-CN, et dans le cadre du message sur la fondation de solidarité pour la CER-CE. La CSSS-CN a laissé la priorité à la CER-CE dans le traitement de cet objet. Elle a en outre collaboré avec la CdF-N et la CdG-N, et plus particulièrement avec la sous-commission „GMEB“ dans le cadre de l'examen du mandat de prestations pour la Centrale de compensation (CdC) et l'Institut de virologie et d'immunophylaxie (IVI).